



## Politique

**N°6123**

Domaine : Administration scolaire et procédures

En vigueur : Le 30 mars 2010

Révisée le :

### **DÉPISTAGE PRÉCOCE ET CONTINU**

#### **I. PRÉAMBULE**

**Attendu que** chaque enfant a droit à un programme scolaire de qualité dans un milieu accueillant et respectueux de l'enfant, de sa famille et de ses valeurs morales et spirituelles;

**Attendu que** le Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières croit que le dépistage précoce et continu est un élément primordial du développement intégral de chaque enfant;

**Attendu que** le dépistage précoce et continu vise la prévention des difficultés d'apprentissage;

**Attendu que** le succès du processus de dépistage précoce et continu repose sur la participation assidue des parents/tuteurs, de l'école et des organismes communautaires et sur une étroite collaboration entre ces divers intervenants;

**Attendu que** la maternelle et le jardin d'enfants constituent des étapes très importantes dans la vie de l'enfant car ses habiletés sociales, sa motricité, ses capacités intellectuelles et ses aptitudes linguistiques se développent de façon optimale durant ces années;

**Il est résolu que** le Conseil mettra en oeuvre le processus de dépistage précoce et continu dans ses écoles selon les procédures établies en collaboration avec tous les partenaires de la région.

## ENCADREMENT AU DÉPISTAGE PRÉCOCE

- Inscription
- Entrevue d'accueil
- IMDPE (au 3 ans)
- Dépistage précoce
- Relevé des apprentissages

## DÉFINITIONS

IPAS : Inventaire des préalables à l'apprentissage scolaire

Rosner : Test d'analyse auditive

OEW : Outil d'enseignement web (version papier)

SAS : Site des administrateurs scolaires

DSO : Dossier scolaire de l'Ontario

## II - LIGNES DE CONDUITE

### 1. PRINCIPES DU DÉPISTAGE PRÉCOCE

- 1.1** L'intervention précoce et la prévention demeure la préoccupation centrale du programme de dépistage précoce qui commence dès l'inscription en maternelle et se poursuit jusqu'à la 12<sup>e</sup> année. Le Conseil s'engage à fournir, aux écoles et aux enseignants, les soutiens nécessaires dans le processus d'évaluation et dans la planification de la programmation et des interventions.
- 1.2** Tout enfant a droit d'accéder à un programme scolaire de qualité, dans un milieu accueillant et respectueux de l'enfant et de sa famille.
- 1.3** Le dépistage précoce vise essentiellement à déterminer où se situe l'enfant dans son développement global et consiste à bien identifier ses besoins afin d'intervenir tôt dans les premières années de sa scolarité. L'élève aborde alors une étape importante de sa vie où la motricité, la socialisation, l'intelligence, la numératie et le langage doivent se développer de façon optimale.

- 1.4** Il est important de se souvenir que les données du dépistage des forces et des besoins de l'élève sont provisoires et elles ne doivent pas servir à prédire le rendement à long terme de l'enfant. Ces données peuvent par contre nous aider à identifier le niveau d'apprentissage de l'élève à son arrivée à l'école et lui permettre, par la mise en oeuvre d'un programme approprié, de vivre des expériences de réussites.

## **2. OBJECTIFS**

- 2.1** Le dépistage précoce doit :
- 2.1.1** identifier le niveau de développement de chaque enfant et de ses capacités et ses besoins en matière d'apprentissage;
  - 2.1.2** veiller à ce que les programmes éducatifs soient conçus de façon à répondre aux besoins de l'enfant et à faciliter le développement et l'épanouissement de celui-ci.
- 2.2** Toutes les données recueillies à travers les étapes du dépistage précoce et continu sont documentées.

## **3. PROCESSUS D'ENTRÉE À L'ÉCOLE**

- 3.1** Le processus du dépistage précoce vise à situer l'enfant dans son développement afin de répondre à ses besoins, par la mise en oeuvre d'un programme éducatif de qualité. L'entrée à l'école suit les étapes suivantes:
- 3.1.1** La direction de l'école et l'enseignant rencontrent les parents lors de l'inscription.
  - 3.1.2** Avant l'entrée scolaire de l'enfant, une entrevue d'accueil avec les parents et l'enseignant ou l'enseignante est organisée. Cette entrevue a pour but de fournir aux parents l'occasion de parler de leur enfant. L'entrevue permet aussi de recueillir des renseignements pertinents sur le développement de l'enfant. Un questionnaire, intitulé L'entrevue d'accueil (élaboré par le CSPGNO et utilisé avec permission) est rempli par l'enseignant, dans la langue de communication des parents, lors d'une rencontre à laquelle les parents sont convoqués. Cette entrevue a lieu également avec les parents dont les enfants s'inscrivent plus tard à la maternelle ou au jardin ou viennent d'un autre conseil.
  - 3.1.3** L'entrée échelonnée permet à l'enfant qui débute sa scolarisation de s'intégrer graduellement au milieu scolaire. De plus une telle pratique permet à l'enseignante d'accueillir les enfants et d'observer de façon plus étroite ceux-ci afin de

mettre en place des interventions dont pourraient bénéficier certains enfants.

#### **4. MÉTHODES DE DÉPISTAGE PRÉCOCE ET STRATÉGIES D'INTERVENTION**

- 4.1** Suite à la note de service du ministère de l'Éducation de l'Ontario, il est recommandé que le dépistage précoce au Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières se fasse à partir de l'outil d'enseignement web (version papier).
- 4.2** L'outil d'enseignement web (version papier) mesure :
  - 4.2.1** la maturité scolaire (Inventaire des préalables à l'apprentissage scolaire/maternelle, jardin d'enfants);
  - 4.2.2** la conscience phonologique (Rosner/jardin d'enfants);
  - 4.2.3** la mathématique.
- 4.3** Il permet de repérer les enfants à risque et leur assure un appui.
- 4.4** Il fournit un profil de l'enfant et/ou de la classe sous forme graphique représentant les forces et les défis.
- 4.5** Il soutient les préoccupations des enseignants au sujet des enfants et accélère le processus d'identification.
- 4.6** Il offre des grilles d'observations comme outils de mesure pour appliquer les interventions de l'enseignant, disponibles sur l'EAV.
- 4.7** Il permet de procéder au rattrapage avant que se manifeste un problème scolaire concret.
- 4.8** Il possède une base de données et des interventions (stratégies pour l'enseignant ainsi que pour les parents désireux de vouloir intervenir au foyer), disponibles sur l'EAV.
- 4.9** Il offre une structure de suivis continus.

#### **5. ÉCHÉANCIER**

- 5.1** Avant la rentrée scolaire - Entrevue avec les parents, entrée de données, et observations
  - 5.1.1** Le titulaire rencontre les parents afin de remplir en leur présence L'entrevue d'accueil. Ce questionnaire sera par la suite placé dans le DSO de l'enfant. Les intervenants

(enseignants ressources, direction, psychologue, orthophoniste, etc.) pourront s'y référer au besoin.

**5.1.2** Le titulaire observe, de façon journalière, de septembre à octobre, les enfants, et consigne ses observations sous forme de grilles d'observations ou autre.

**5.2** En octobre - Lettre aux parents

**5.2.1** La direction d'école envoie une note explicative aux parents avant de faire le ou les dépistage(s).

**5.3** En octobre - Les premiers dépistages

**7.3.1** Le titulaire de maternelle et du jardin d'enfants complète l'Inventaire des préalables à l'apprentissage (IPAS) pour chaque enfant. Ce dépistage est fait par observation. Les cinq domaines évalués sont :

**5.3.1.1** capacité d'attention et de mémoire;

**5.3.1.2** fluidité verbale;

**5.3.1.3** intérêt et participation;

**5.3.1.4** habileté à identifier les lettres;

**5.3.1.5** calligraphie.

**5.3.2** Le titulaire de la maternelle et du jardin d'enfants seulement fait la passation du test d'analyse auditive Rosner. Cet outil de dépistage est d'une durée approximative de 10 minutes par enfants.

**5.3.3** Le titulaire de maternelle et du jardin d'enfants complète le dépistage mathématique pour chaque enfant. Ce dépistage comporte deux sections :

**5.3.3.1** observations des connaissances et habiletés de l'enfant dans certains domaines des mathématiques (septembre à octobre);

**5.3.3.2** exécutions de tâches mathématiques (octobre).

**5.3.4** En octobre, ces dépistages se font dans la langue de communication de l'enfant à la maternelle seulement. En octobre, au jardin, les dépistages se font en français sauf pour l'élève qui pour des circonstances particulières serait non conversant.

**5.3.5** Suite à la passation de ces outils (IPAS, Rosner, et le dépistage en mathématiques) le titulaire entre les données recueillies dans le gabarit du CSCDGR, disponible sur l'EAV.

- 5.3.6 La copie originale du profil de l'enfant doit être signée par la direction et le titulaire et placée au DSO de l'élève.
- 5.3.7 Le titulaire imprime le profil de sa classe, surligne le nom des enfants ayant un drapeau et remet une copie à la direction de l'école et une copie à l'enseignant EED.

#### 5.4 En novembre

- 5.4.1 Lors de la rencontre avec les parents, en même temps que le relevé des apprentissages - observations initiales, le titulaire partage les renseignements du profil de l'enfant avec ses parents (forces et défis). Le titulaire renseigne les parents des démarches pédagogiques qui seront mises en place afin de permettre à l'enfant d'améliorer son rendement de façon progressive. Le parent signe le formulaire indiquant qu'il a été informé du profil de son enfant. Si le parent n'a pas assisté à la rencontre, l'enseignant coche et signe le formulaire (annexe A), disponible sur l'EAV.

#### 5.5 Décembre à fin mai

- 5.5.1 Le titulaire assure un suivi continu tout au long de l'année. Il différencie son enseignement, ses stratégies et ses ressources pédagogiques afin de répondre aux besoins individuels de chaque enfant.
- 5.5.2 L'équipe-école appuie le titulaire au besoin. Cet appui peut être direct ou indirect.
- 5.5.3 Le profil fournit des données pertinentes en lien avec le développement de l'enfant. Un inventaire d'interventions ciblées et des stratégies à utiliser sont disponibles afin d'assurer un appui continu à l'enfant tout au long de l'année scolaire. Afin d'assurer l'efficacité du dépistage précoce, il est primordial que le tout soit entré dans le profil de l'enfant.

#### 5.6 Fin mai/ début juin - 2e dépistage

- 5.6.1 Le titulaire fait passer à nouveau l'IPAS, le Rosner et/ou le dépistage en mathématique aux enfants **repérés par l'outil, ainsi qu'aux enfants à qui le titulaire a fait passer le/les dépistages en anglais en octobre.**
- 5.6.2 **Le titulaire qui le désire peut faire passer de nouveau les dépistages à toute sa classe afin de mesurer le cheminement.**
- 5.6.3 Suite à la passation de ces outils (IPAS, Rosner et le dépistage en mathématiques), le titulaire consigne les données recueillies. Si cela n'a pas encore été fait, le titulaire

s'assure d'indiquer, dans le profil de l'élève, la date de fin de chaque intervention ainsi que la mention non réussie, réussie, non concluante ou à employer à la maison pour chaque intervention.

- 5.6.4** Le titulaire avise l'équipe-école et les parents des enfants qui ne répondent pas de la façon prévue pour leur âge et joint le formulaire d'avis au profil de l'élève (Annexe B) dans le DSO.
- 5.6.5** L'équipe-école entame le processus d'aiguillage interne avec la direction d'école.

### **III DIRECTIVES ADMINISTRATIVE**

#### **1. RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

Le dépistage précoce et continu repose sur l'étroite collaboration et la participation des parents, de l'école et des organismes communautaires. Les efforts isolés des parents ou de l'école ou ceux des organismes communautaires ne peuvent suffire à respecter la gamme des besoins de l'enfant. Par contre, les efforts concertés de ces partenaires seront avantageux et profitables pour l'enfant.

##### **1.1 Rôle de la direction d'école :**

- 1.1.1** La direction d'école est la première personne responsable de la mise en oeuvre du programme de dépistage précoce et continu. Elle doit s'assurer que tous les enfants et leurs parents fassent l'objet d'un accueil chaleureux à l'école et qu'une communication constante règne entre les parents et l'école et ce, tout au long du processus de dépistage. Elle doit aussi s'assurer que chaque enfant fasse l'objet d'une observation soutenue et reçoive l'appui pouvant répondre à ses besoins individuels.
- 1.1.2** La direction s'assure que la formation est livrée au personnel enseignant.

##### **2. Rôle du personnel enseignant :**

- 2.1** Le personnel enseignant joue un rôle important dans la mise en oeuvre du dépistage précoce et continu. Il doit favoriser l'intégration de l'enfant à l'école et lui assurer des expériences de réussites scolaires.

**2.2** Le personnel doit observer et évaluer les développements de chaque enfant, choisir des stratégies et des interventions appropriées. Il importe de bien identifier les besoins de l'enfant et d'intervenir tôt et de façon efficace à chacune des années scolaires, mais particulièrement en maternelle et au jardin alors que l'enfant aborde une étape très importante de sa vie où la motricité, la socialisation, l'intelligence, la numératie et le langage doivent se développer de façon optimale. Enfin, il doit développer une communication constante avec les parents, afin d'aider l'enfant à se développer au maximum de ses capacités.

**3** Rôle des parents :

**3.1** Les parents ont un rôle crucial dans le processus du dépistage précoce et continu. Tout le travail déjà réalisé auprès de l'enfant, soit dans le domicile familial, à la garderie ou dans les agences de services sociaux ou de santé, est important pour l'école qui veut répondre aux besoins de l'enfant. Les parents possèdent de l'information privilégiée et peuvent la transmettre au personnel de l'école dans le but d'aider leur enfant à s'épanouir au sein de l'école.

**3.2** La participation des parents est souhaitable afin de permettre à l'école de connaître, dès le début de la scolarité, les besoins de l'enfant, afin de pouvoir intervenir le plus rapidement et le plus efficacement possible.

#### **4. MÉTHODE DE SUIVI**

**4.1** La directrice de l'éducation ou son délégué, doit, à tous les 3 ans, faire un rapport au Conseil sur la mise en oeuvre de cette politique.

**4.2** Le rapport contiendra les points suivants :

**9.2.1** les défis occasionnés dans la mise en oeuvre de cette politique;

**9.2.2** les recommandations suggérées afin d'améliorer cette politique.